

Protéger la souveraineté canadienne contre les accords sur le commerce et l'investissement aux effets pervers

Le succès du Canada sur la scène internationale commence sur son territoire, où nous pouvons construire sur les forces de notre terre, de notre population et de notre économie. Dans les négociations internationales pour rééquilibrer le commerce et les mouvements des investissements, notre position doit être fondée sur des principes. Le Parti vert appuie le commerce équitable qui protège la souveraineté, les droits de la personne et l'environnement, sans miner la santé, la sécurité et les normes de consommation et du travail. Les accords investisseur-État comme les Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) et le Partenariat transpacifique (PTP) ne sont pas des accords de commerce équitable. Le Parti vert n'appuie pas les APIE et le PTP qui font passer les intérêts des entreprises avant l'intérêt public en permettant aux entreprises de poursuivre les gouvernements à propos de la réglementation environnementale, du travail et du consommateur qui réduisent leurs profits.

Parmi les décisions les plus dommageables pour le Canada prises au cours des neuf dernières années, la ratification du Traité d'investissement Canada-Chine – faite en secret par le cabinet sans aucun examen des parlementaires ou consultation publique – pose la menace à long terme la plus importante à l'encontre de notre souveraineté.

Ce traité, appelé accord de promotion et de protection des investissements étrangers ou APIE, est déformé et n'avantage que la population de la République de Chine; aucunement celle du Canada. En fait, cela nous lie jusqu'en 2045, en donnant à la société publique de la République populaire de Chine des droits supérieurs à ceux des entreprises canadiennes. Pékin a maintenant le droit de soumettre des demandes d'arbitrage contre le Canada devant des tribunaux secrets. Ces entités ne sont pas des cours de justice, mais des tribunaux d'arbitrage privé très lucratifs pour les arbitres sur le plan personnel et financier et dans lesquels la justice et la prévisibilité de nos cours de justice nationales sont absentes. Grâce à Stephen Harper, notre souveraineté a grandement diminué.

Dans le prochain parlement, les députés verts feront pression pour que les lois fassent en sorte que toutes plaintes de Pékin en vertu de cet accord, même les plaintes diplomatiques les plus rapides, soient rendues publiques. Nous devons nous assurer que tous les autres chefs de partis comprennent que les Canadiens et Canadiennes veulent lutter pour nos lois et proscrire les plaintes de la société publique de la République populaire de Chine.

Si Pékin se plaint d'un arrêté municipal ou d'un changement législatif proposé, comme renverser les dommages faits à la *Loi sur les pêches*, les évaluations environnementales ou la *Loi sur la protection des eaux navigables*, nous ne céderons pas. Nous ne laisserons

pas ce troublant APIE empêcher le gouvernement de faire ce qu'il doit faire. Nous avons besoin d'un engagement transparent pour défendre avec vigueur les politiques et les décisions du Canada et, si nous le devons, faire un chèque pour dommages-intérêts en vertu de cet APIE, plutôt que d'annuler des projets de loi ou d'abroger celles qui existent.

Nous nous opposerons vigoureusement au Partenariat transpacifique et à l'Accord économique et commercial global (AÉCG).

Le Parti vert croit que le gouvernement fédéral doit seulement poursuivre des négociations de commerce équitable qui adhèrent à des buts et principes clairs. Pour faciliter les négociations, nous devons premièrement conclure avec succès des négociations internationales pour un accord multilatéral sur les droits et responsabilités des entreprises.

Dispositions sur les relations investisseur-État

300 \$ millions : *Voilà le montant que la société américaine Bilcon demande en dommages et intérêts contre le Canada en vertu du chapitre 11 de l'ALENA pour avoir agi pour protéger l'espèce de baleine la plus menacée de la Planète. Au printemps de 2015, Bilcon a remporté sa cause en arbitrage. Le Canada tente d'aller en appel. Le jugement en dommages-intérêts n'a pas encore été rendu.*

Le Canada peut construire sur les forces de notre terre et de notre population pour faire croître l'économie et développer nos relations commerciales. Même si maintenir nos relations économiques et diplomatiques avec les États-Unis demeure le but premier du Canada, les économies émergentes comme celles de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de la Corée du Sud deviennent rapidement aussi des priorités. Cependant, le commerce international a entraîné un point vulnérable. Les accords commerciaux qui ont une portée au-delà du commerce équitable dans les biens et services, et qui donne un pouvoir et une influence à des sociétés transnationales dans notre pays, peuvent être antidémocratiques.

Le Parti vert est particulièrement préoccupé par les accords investisseur-État appelés accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers ou APIE. Les accords investisseur-État sont parfois associés aux accords de libre-échange ou même confondus avec ces derniers, mais les deux sont différents. Un accord commercial sert à ouvrir des domaines ou des secteurs de l'économie d'un pays pour y donner accès aux pays étrangers. L'accord investisseur-État est différent. Les APIE et maintenant le Partenariat transpacifique font passer les intérêts des entreprises avant l'intérêt public en permettant aux entreprises de

poursuivre les gouvernements à propos de lois et de réglementations qui réduisent leurs profits. Ces accords minent les lois canadiennes, surtout celles qui ont trait à la protection de l'environnement, à la santé, au droit du travail et aux consommateurs.

Un accord investisseur-État donne à une entreprise étrangère (un « investisseur ») le droit de réclamer des dommages-intérêts à un pays (un « État ») en arbitrage privé. Il ne s'agit pas d'intenter des poursuites en justice, quoique le terme « actionner » soit souvent utilisé. Il s'agit de demandes de dommages-intérêts soumises à l'arbitrage d'un comité composé de trois avocats spécialisés en arbitrage – souvent, la rencontre a lieu dans une chambre d'un luxueux hôtel quelque part. Le chapitre 11 de l'ALENA a été le tout premier accord investisseur-État. À la fin des années 1990, des efforts ont été déployés par l'entremise de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vue d'appliquer les principes du chapitre 11 à l'ensemble des pays industrialisés. La proposition de l'OCDE s'appelait l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Dans le cadre de ce qui est considéré comme la première campagne citoyenne internationale réalisée au moyen d'une utilisation efficace d'Internet, l'AMI a été défait. Les tenants des accords multilatéraux sur les investissements ont alors tenté de faire avancer les traités bilatéraux sur les investissements que l'on désigne comme des APIE, soit des accords de promotion et de protection des investissements étrangers. Il y a actuellement des centaines d'APIE qui existent un peu partout dans le monde et qui sont fondamentalement contraire à la démocratie.

Comme indiqué plus haut, le chapitre 11 de l'ALENA a été le premier accord investisseur-État du monde. Il a fondamentalement fragilisé la capacité gouvernementale du Canada (aux échelons fédéral, provincial, territorial, municipal ou autochtone) d'adopter des lois, des réglementations et des politiques qui protègent l'environnement ou la santé des citoyens. En particulier, un examen insuffisant a été donné à une analyse d'arbitrage en vertu du chapitre 11 de l'ALENA. Le Canada a été l'objet de plaintes en arbitrage à de nombreuses reprises de la part d'entreprises américaines, mais nous n'avons que rarement gagné lorsque les dossiers sont portés devant des tribunaux du chapitre 11 de l'ALENA. Notre plus récente bataille perdue en vertu de l'ALENA a trait à l'entreprise Bilcon du Delaware à propos d'un projet controversé de carrière à Digby Neck en Nouvelle-Écosse.

Lorsque les entreprises canadiennes ont tenté d'invoquer le chapitre 11 de l'ALENA pour poursuivre les États-Unis, seule une entreprise a gagné. Voilà le modèle de cette confiance en hausse envers les APIE : les arbitres ne sont jamais justes ou neutres. Un modèle très clair existe à l'échelle internationale : les plus grosses puissances

économiques profitent presque invariablement de ces accords aux dépens des plus petites économies.

Accord de promotion et de protection des investissements Canada-Chine (APIE)

31 : *Nombre d'années qui lie le Canada à cet accord avec la Chine*

Le Parti vert appuie la réouverture de l'APIE Canada-Chine et insistera fermement pour la renégociation de l'accord avec la République populaire de Chine (même si cela signifie aller en arbitrage et possiblement payer Pékin pour restaurer le droit de protéger nos lois).

Le traité d'investissement avec la Chine sera en vigueur pour quinze ans. Après cette période, le Canada ou la Chine pourrait donner un avis écrit d'un an pour se retirer de l'accord commercial, mais tous les investissements existants seraient couverts par les dispositions de l'accord pour une autre période de quinze ans, ce qui ultimement lie le Canada pour 31 ans. Même s'il est vrai que les sociétés américaines (ou théoriquement mexicaines) peuvent déposer des poursuites de plusieurs millions de dollars en dommages et intérêts contre le Canada pour des lois adoptées sans l'intention de nuire aux dispositions commerciales, les « investisseurs » de la Chine ne sont pas des entreprises individuelles. La société publique de la République populaire de Chine représente tous les départements du gouvernement chinois, avec des conseils d'administration et des présidents-directeurs généraux nommés par le bureau politique du Parti communiste de la Chine. Toutes ces ramifications sont vastes pour le Canada.

Partenariat transpacifique (PTP)

0,27 \$/L : *Voici la hausse qu'a connue le prix du lait en Australie lorsque la gestion de l'approvisionnement a été abandonnée.¹*

En 2010, le Canada s'est joint aux négociations du PTP en tant qu'observateur. C'est en 2012 qu'il a participé de façon officielle aux négociations. Malgré le fait que le but du PTP consiste à créer une zone de libre-échange pour les douze pays représentant 40 pour cent de la population mondiale, l'accord a toujours été controversé. Depuis le début des négociations en 2008, la divulgation d'information est hautement classifiée. Même si les lobbyistes et les corporations ont eu accès à tous les documents durant les

¹ <http://www.producteurslaitiers.ca/que-faisons-nous/a-propos-de-la-gestion-de-l-offre/mythes-et-realites>

négociations, le public n'a pas le droit de savoir de quoi on discute. Tous les renseignements publics viennent de fuites de documents publiés par des organisations comme Wikileaks.

Selon ces documents, le PTP changera un certain nombre de lois et de politiques existantes au Canada, notamment :

- Des changements draconiens aux lois sur le droit d'auteur (notamment la criminalisation du téléchargement à petite échelle et un plus grand pouvoir aux fournisseurs de service Internet de surveiller les usagés, en plus de permettre aux entreprises de contrôler l'historique de navigation des Canadiens);
- L'obligation aux sociétés publiques, comme Radio-Canada, d'être rentable ou de perdre le soutien du gouvernement;
- Un accès réduit aux médicaments génériques;
- Des dispositions inquiétantes investisseur-État qui retireraient à des sociétés publiques, comme Radio-Canada et Postes Canada, le financement gouvernemental;
- L'élimination de la gestion de l'approvisionnement en lait²

En 2013, les producteurs laitiers ont contribué au PIB canadien avec 18,9 \$ milliards et se sont classés parmi les deux meilleurs secteurs agricoles sur sept provinces³. Cependant, le système canadien de gestion de l'approvisionnement, dans lequel on utilise des quotas pour la production laitière afin de régler le prix du lait, est l'un des points principaux de discordance dans les négociations du PTP. Même si les données vont dans le sens contraire⁴, les critiques de la gestion de l'approvisionnement affirment que cela empêche le libre-échange. Ce qui est clair cependant, c'est que 81 pour cent des Canadiens et Canadiennes veulent que l'on garde la gestion de l'approvisionnement.

Si le PTP est ratifié dans sa forme actuelle, les Canadiens et Canadiennes pourraient voir les prix du lait monter et la qualité de ce produit être en baisse en plus d'une érosion encore plus grande de notre souveraineté. **Le Parti vert s'oppose au Partenariat**

² http://www.huffingtonpost.ca/2014/07/07/tpp-talks-ottawa-vancouver_n_5564683.html

³ <http://www.producteurslaitiers.ca/que-faisons-nous/notre-contribution-economique>

⁴ Les producteurs laitiers canadiens ont commandé une étude qui concluait que le Canada, qui actuellement ne subventionne pas son lait permet jusqu'à 5 % d'importations en exonération de taxes en provenance des États-Unis, alors que les États-Unis, qui fournissent jusqu'à 55 \$ milliards en subventions, importent beaucoup moins de produits, malgré le fait que ce pays représentent un marché plus vaste pour les produits laitiers.

<http://www.producteurslaitiers.ca/que-faisons-nous/a-propos-de-la-gestion-de-l-offre/mythes-et-realites>

transpacifique qui minera les libertés civiles canadiennes et fera augmenter de façon indue le prix de l'épicerie.